PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Catherine Séguin, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **10 octobre 2023 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2023-20202 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 :

Autoriser en marge avant la construction d'un garage isolé dans la projection perpendiculaire à la façade de la maison et permettre que soit implanté ledit garage isolé à 13,42 mètres au lieu de 15 mètres minimum, le tout tel que montré au certificat d'implantation préparé par Alain Thiffault arpenteur-géomètre, dossier S-51 472-3, minute 48 100 en date du 30 août 2023.

Identification du site concerné :

Matricule :	5569-78-3957
Cadastre :	1 990 355; 1 671 163; 1 990 353
Adresse :	651, côte Saint-Nicholas

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Catherine Séguin
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Catherine Séguin, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 25 septembre 2023 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25e jour du mois de septembre deux mille vingt-trois.

Catherine Séguin
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca